

**CE PROCÈS-VERBAL EST PUBLIÉ SOUS TOUTE RÉSERVE DE SON  
ADOPTION PRÉVUE EN PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Le 3 juin 2024

Province de Québec  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 3 juin 2024, à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :  
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven  
Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous  
la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil dans  
les délais prévus par la Loi.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

24-06-104 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et  
résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec  
ses ajouts :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption de règlement – Règlement no 406-2024 concernant un  
emprunt de 2 129 164 \$ pour des travaux de réfection de la  
23<sup>e</sup> Rue et de la rue Dumas

5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 406-2024  
CONCERNANT UN EMPRUNT DE 2 129 164 \$ POUR DES TRAVAUX  
DE RÉFECTION DE LA 23<sup>E</sup> RUE ET DE LA RUE DUMAS**

24-06-105 Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser les travaux de réfection de la 23<sup>e</sup> Rue et de la rue Dumas;

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2024;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière a reçu une subvention avec PRIMEAU 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 406-2024 concernant un emprunt de 2 129 164 \$ pour des travaux de réfection de la 23<sup>e</sup> Rue et de la rue Dumas.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

24-06-106 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 36.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 10 juin 2024, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU  
3 JUIN 2024**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au

sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

---

Gabriel Giguère  
Maire

---

Chantal Poulin  
Directrice générale/greffière-trésorière